

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/10/2023

Référence
DCM2023_10_01

Objet de la délibération
ATTRIBUTION SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES AMIS DES BIBLIOTHEQUES DU CHER

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	9

Date de la convocation
13/10/2023

Date d'affichage
13/10/2023

Vote
à la majorité Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2023 et le Jeudi 19 Octobre 2023 à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de conseil sous la présidence de THIBAUT Irène, Maire

Présents : Mme THIBAUT Irène, Maire, Mmes : BERTHONECHE Agathe, PASTOUT Nadège, PICARD Christelle, MM : BOUCHERAT Sylvain, DESESSART Nicolas, JACQUET Patrick, PAJOT Denis, TOURATON Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : M. PORTE Frédéric à Mme PASTOUT Nadège

Absent(s) : Mme CHAILLOT Laure

A été nommé(e) secrétaire : Mme BERTHONECHE Agathe

Objet de la délibération : ATTRIBUTION SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES AMIS DES BIBLIOTHEQUES DU CHER

Madame le Maire présente une demande de subvention de l'association Les Amis des Bibliothèques du Cher.

Ne prennent pas part au vote : Madame Irène THIBAUT

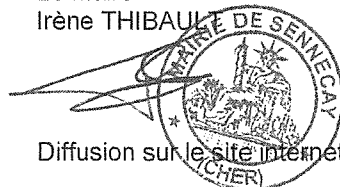
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, attribue une subvention d'un montant de 150 € à l'association Les Amis des Bibliothèques du Cher

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/10/2023

Le Maire
Irène THIBAUT

Le secrétaire de séance
Mme BERTHONECHE Agathe



Diffusion sur le site Internet de la commune le : 30.10.2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Bourges

Le :

Et

Publication ou notification du :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/10/2023

Référence
DCM2023_10_02

Objet de la délibération
NETTOYAGE DES CANIVEAUX LE RELAIS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Date de la convocation
13/10/2023

Date d'affichage
13/10/2023

Vote
à l'unanimité
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Préfecture de Bourges

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2023 et le Jeudi 19 Octobre 2023 à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de conseil sous la présidence de THIBAULT Irène, Maire

Présents : Mme THIBAULT Irène, Maire, Mmes : BERTHONECHE Agathe, PASTOUT Nadège, PICARD Christelle, MM : BOUCHERAT Sylvain, DESESSART Nicolas, JACQUET Patrick, PAJOT Denis, TOURATON Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : M. PORTE Frédéric à Mme PASTOUT Nadège

Absent(s) : Mme CHAILLOT Laure

A été nommé(e) secrétaire : Mme BERTHONECHE Agathe

Objet de la délibération : NETTOYAGE DES CANIVEAUX LE RELAIS

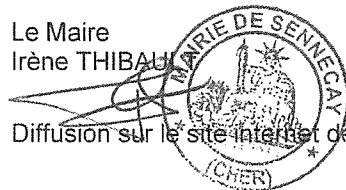
Madame le Maire présente un devis d'un montant de 516 € TTC de l'association Le Relais pour le nettoyage des caniveaux pour une intervention en automne 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis d'un montant de 516 € TTC de l'association Le Relais

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/10/2023

Le Maire
Irène THIBAULT



Le secrétaire de séance
Mme BERTHONECHE Agathe

Diffusion sur le site Internet de la commune le : 30.10.2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/10/2023

Référence
DCM2023_10_03

Objet de la délibération
NETTOYAGE DES CANIVEAUX PAR L'ENTREPRISE FRAMACAU

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Date de la convocation
13/10/2023

Date d'affichage
13/10/2023

Vote
à l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Bourges

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2023 et le Jeudi 19 Octobre 2023 à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de conseil sous la présidence de THIBAUT Irène, Maire

Présents : Mme THIBAUT Irène, Maire, Mmes : BERTHONECHE Agathe, PASTOUT Nadège, PICARD Christelle, MM : BOUCHERAT Sylvain, DESESSART Nicolas, JACQUET Patrick, PAJOT Denis, TOURATON Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : M. PORTE Frédéric à Mme PASTOUT Nadège

Absent(s) : Mme CHAILLOT Laure

A été nommé(e) secrétaire : Mme BERTHONECHE Agathe

Objet de la délibération : NETTOYAGE DES CANIVEAUX PAR L'ENTREPRISE FRAMACAU

Madame le Maire présente un devis d'un montant de 300 € HT par intervention de l'entreprise FRAMACAU pour le nettoyage des caniveaux sur la commune de Senneçay.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis d'un montant de 300 HT par intervention de l'entreprise FRAMACAU

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/10/2023

Le Maire
Irène THIBAUT

Le secrétaire de séance
Mme BERTHONECHE Agathe



Diffusion sur le site Internet de la commune le : 30.10.2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/10/2023

Référence
DCM2023_10_04

Objet de la délibération
CONVENTION DE DELEGATION DES MISSIONS CNP ASSURANCE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Date de la convocation
13/10/2023

Date d'affichage
13/10/2023

Vote
à l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Bourges
Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2023 et le Jeudi 19 Octobre 2023 à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de conseil sous la présidence de THIBAUT Irène, Maire

Présents : Mme THIBAUT Irène, Maire, Mmes : BERTHONECHE Agathe, PASTOUT Nadège, PICARD Christelle, MM : BOUCHERAT Sylvain, DESESSART Nicolas, JACQUET Patrick, PAJOT Denis, TOURATON Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : M. PORTE Frédéric à Mme PASTOUT Nadège

Absent(s) : Mme CHAILLOT Laure

A été nommé(e) secrétaire : Mme BERTHONECHE Agathe

Objet de la délibération : CONVENTION DE DELEGATION DES MISSIONS CNP ASSURANCE

Madame le Maire présente une convention de délégation de missions CNP assurances envoyée par le Centre de Gestion du Cher.

La présente convention définit les conditions dans lesquelles s'organise la mission relative à la gestion du contrat d'assurance relatif à l'assurance des obligations statutaires du personnel de la collectivité effectuée dans le cadre de l'article L452-40 et les suivants du Code Général de la Fonction Publique entre la collectivité et le Centre de gestion du CHER.

La collectivité confie au CDG18 la réalisation des tâches liées à la gestion des contrats d'assurance souscrits par elle auprès de CNP Assurances.

La présente convention couvre les domaines suivants :

- 1- Conseil des collectivités sur les garanties souscrites
- 2- Contrôle et validation des bases d'assurance (gestion des primes)
- 3- Gestion des demandes de prestations
- 4- Saisie et liquidation des dossiers de prestations envoyés par les collectivités
- 5- Orientation vers les services d'assistance annexés au contrat

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ADOPTE le projet de convention avec le centre de Gestion du Cher
- AUTORISE Madame la Maire à signer tout document qui en découle.

Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le

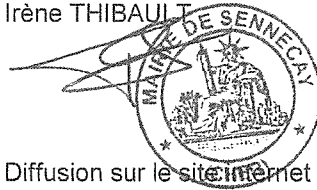
ID : 018-211802483-20231019-DCM2023_10_04-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/10/2023

Le Maire

Irène THIBAUT



Le secrétaire de séance

Mme BERTHONECHE Agathe

Diffusion sur le site internet de la commune le : 30.10.2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/10/2023

Référence
DCM2023_10_05

Objet de la délibération
DEVIS EXTENSION PANNEAU POCKET+

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Date de la convocation
13/10/2023

Date d'affichage
13/10/2023

Vote
à l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de Bourges
Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2023 et le Jeudi 19 Octobre 2023 à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de conseil sous la présidence de THIBAUT Irène, Maire

Présents : Mme THIBAUT Irène, Maire, Mmes : BERTHONECHE Agathe, PASTOUT Nadège, PICARD Christelle, MM : BOUCHERAT Sylvain, DESESSART Nicolas, JACQUET Patrick, PAJOT Denis, TOURATON Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : M. PORTE Frédéric à Mme PASTOUT Nadège

Absent(s) : Mme CHAILLOT Laure

A été nommé(e) secrétaire : Mme BERTHONECHE Agathe

Objet de la délibération : DEVIS EXTENSION PANNEAU POCKET+

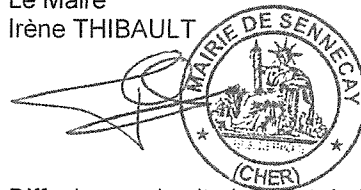
Madame le Maire présente un devis d'un montant de 48.33€ HT de l'entreprise PANNEAU POCKET pour l'activation du système de modules personnalisables.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis d'un montant de 48.33 HT de l'entreprise PANNEAU POCKET

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/10/2023

Le Maire
Irène THIBAUT



Le secrétaire de séance
Mme BERTHONECHE Agathe

Diffusion sur le site internet de la commune le : 30.10.2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/10/2023

Référence
DCM2023_10_06

Objet de la délibération
PRESTATION LEVE TOPOGRAPHIQUE ET DETECTION RESEAU AU GIRATOIRE ET CENTRE BOURG

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Date de la convocation
13/10/2023

Date d'affichage
13/10/2023

Vote
à l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Bourges
Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2023 et le Jeudi 19 Octobre 2023 à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de conseil sous la présidence de THIBAUT Irène, Maire

Présents : Mme THIBAUT Irène, Maire, Mmes : BERTHONECHE Agathe, PASTOUT Nadège, PICARD Christelle, MM : BOUCHERAT Sylvain, DESESSART Nicolas, JACQUET Patrick, PAJOT Denis, TOURATON Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : M. PORTE Frédéric à Mme PASTOUT Nadège

Absent(s) : Mme CHAILLOT Laure

A été nommé(e) secrétaire : Mme BERTHONECHE Agathe

Objet de la délibération : PRESTATION LEVE TOPOGRAPHIQUE ET DETECTION RESEAU AU GIRATOIRE ET CENTRE BOURG

Madame le Maire présente un devis d'un montant de 9 340 € HT de l'entreprise GENIMAP pour le levé topographique et détection réseau au giratoire et centre bourg sur la commune de Senneçay.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Sylvain BOUCHERAT pour la présentation du devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis d'un montant de 9 340 HT de l'entreprise GENIMAP.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/10/2023

Le Maire
Irène THIBAUT



Le secrétaire de séance
Mme BERTHONECHE Agathe

AB

Diffusion sur le site internet de la commune le : 30.10.2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/10/2023

Référence
DCM2023_10_07

Objet de la délibération
ENFOUISSEMENT RESEAU AU GIRATOIRE ET CENTRE BOURG

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Date de la convocation
13/10/2023

Date d'affichage
13/10/2023

Vote
à l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023 et le Jeudi 19 Octobre 2023 à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de conseil sous la présidence de THIBAUT Irène, Maire

Présents : Mme THIBAUT Irène, Maire, Mmes : BERTHONECHE Agathe, PASTOUT Nadège, PICARD Christelle, MM : BOUCHERAT Sylvain, DESESSART Nicolas, JACQUET Patrick, PAJOT Denis, TOURATON Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : M. PORTE Frédéric à Mme PASTOUT Nadège

Absent(s) : Mme CHAILLOT Laure

A été nommé(e) secrétaire : Mme BERTHONECHE Agathe

Objet de la délibération : ENFOUISSEMENT RESEAU AU GIRATOIRE ET CENTRE BOURG

Madame le Maire présente deux devis concernant 2 tranches de travaux enfouissement réseaux.

Dans un 1^{er} temps, elle propose de délibérer sur la tranche 1 « giratoire et ses abords » en 2023.

La tranche 2 sera proposée ultérieurement. Selon les tableaux et l'estimation du SDE18, sur un montant de 101 000€ HT, il resterait à charge 34 500€ pour la commune.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Bourges

Le :

Et

Publication ou notification du :

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Sylvain BOUCHERAT pour la présentation du devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis du SDE18 d'un montant de 101 000 HT, pour la 1^{ère} tranche,.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/10/2023

Le Maire
Irène THIBAUT



Le secrétaire de séance
Mme BERTHONECHE Agathe

AB

Diffusion sur le site Internet de la commune le : 30.10.2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/10/2023

Référence
DCM2023_10_08

Objet de la délibération
PROJET REQUALIFICATION GIRATOIRE (SECURISATION)

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Date de la convocation
13/10/2023

Date d'affichage
13/10/2023

Vote
à l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Bourges
Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2023 et le Jeudi 19 Octobre 2023 à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de conseil sous la présidence de THIBAUT Irène, Maire

Présents : Mme THIBAUT Irène, Maire, Mmes : BERTHONECHE Agathe, PASTOUT Nadège, PICARD Christelle, MM : BOUCHERAT Sylvain, DESESSART Nicolas, JACQUET Patrick, PAJOT Denis, TOURATON Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : M. PORTE Frédéric à Mme PASTOUT Nadège

Absent(s) : Mme CHAILLOT Laure

A été nommé(e) secrétaire : Mme BERTHONECHE Agathe

Objet de la délibération : PROJET REQUALIFICATION GIRATOIRE (SECURISATION)

Madame le Maire présente un devis d'un montant de 36 770.86 € HT de Cher Ingénierie des Territoires Projet requalification giratoire (sécurisation).

Suite à de nombreux échanges, Madame le Maire présente l'étude menée dans ce cadre.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Sylvain BOUCHERAT pour la présentation du projet.

D'après les estimations du CIT en 2021, le coût s'élevait à 37 000€ HT environ.

Compte tenu du contexte international, et après mise à jour il s'avère que le coût augmenterait de 40%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la faisabilité du projet.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/10/2023

Le Maire
Irène THIBAUT

Le secrétaire de séance
Mme BERTHONECHE Agathe

Diffusion sur le site internet de la commune le : 30.10.2023

